

DECISION N°2022-184/CP

OBJET :

**ILLUMINATIONS POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE 2022 :
PARC EMILE ZOLA**

**1.Commande publique
2.Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure adaptée lancée en vertu de l'article R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu l'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : Un marché pour les illuminations pour les fêtes de fin d'année 2022 au Parc Emile Zola sera signé par mes soins avec la société SNEF – Parc d'Activités Aéroport Ouest – Rue Germaine Tillion – 59174 La Sentinelle.

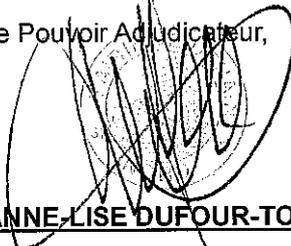
Article 2 : Le montant total des prestations de la consultation est fixé à 12 000 euros € HT soit 14 400 euros € TTC.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de sa notification et s'étend jusqu'à la dépose des décors lumineux en janvier 2023.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 21/11/2022

Le Pouvoir Adjudicateur,


ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire